

ARRETE N° 2022_131

**ARRETE REGLEMENTANT A TITRE TEMPORAIRE LA CIRCULATION
LORS DU REMPLACEMENT DE SUPPORT ENEDIS POUR DEPLOIEMENT DE
LA FIBRE
ROUTE DE LA MESALIERE**

Le Maire de Chênex,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande de l'entreprise BOUYGUES E&S, en date du 10/10/2022, afin de réaliser les travaux de remplacement de support ENEDIS pour le déploiement de la fibre ;

Considérant qu'en raison du déroulement de ces travaux en agglomération sur la Route de la Mésalière, effectués par l'entreprise BOUYGUES E&S, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 24/10/2022 au 07/11/2022 inclus, la circulation est réglementée en agglomération sur la Route de la Mésalière, pour permettre la réalisation des travaux de remplacement de support ENEDIS pour le déploiement de la fibre.

ARTICLE 2 : Les restrictions ou prescriptions sur les conditions de circulation et de stationnement qui peuvent être imposées au droit des chantiers courants sont les suivantes :

- Deux sens de circulation concernés
- Basculement de circulation sur chaussée opposée,

ARTICLE 3 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise BOUYGUES E&S.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté, qui sera affiché, sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Valleiry ;
- La police municipale pluricommunale du Vuache ;
- L'entreprise BOUYGUES E&S.

Fait à Chênex, 17/10/2022.

Le Maire,
Pierre-Jean CRASTES.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

ID : 074-217400696-20221017-A2022_131-AI

N° 14024*01

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **PHILIPPOTEAUX** Prénom : **Charles**
 Dénomination : **Bouygues E&S - CHENE EN SEMINI** Représenté par :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **TSA 70011 - CHEZ SOGELINK**
 Code postal **6 9 1 3 4** Localité : **DARDILLY CEDEX** Pays : **France**
 Téléphone **0 7 6 3 9 4 9 5 2 6** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : **byes-semine-d@demat.sogelink.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal Localité : Pays :
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **D23 - RTE DE LA MESALIERE**
 Code postal **7 4 5 2 0** Localité : **CHENEX**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
 Description des travaux : **REMPLACEMENT DE SUPPORT ENEDIS POUR DEPLOIEMENT DE LA FIBRE PAR LE SYANE**
 N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁹⁾ :
 Date prévue de début des travaux : **2 4 1 0 2 0 2 2** Durée des travaux (en jours calendaires) : **1 5**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **1 5** Date de début de réglementation **2 4 1 0 2 0 2 2**
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

SLOW

Dénasser

ID : 074-217400696-20221017-A2022_131-AI

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **DARDILLY CEDEX**

Le : **1 0 1 0 2 0 2 2**

Nom : **PHILIPPOTEAUX** Prénom : **Charles** Qualité :

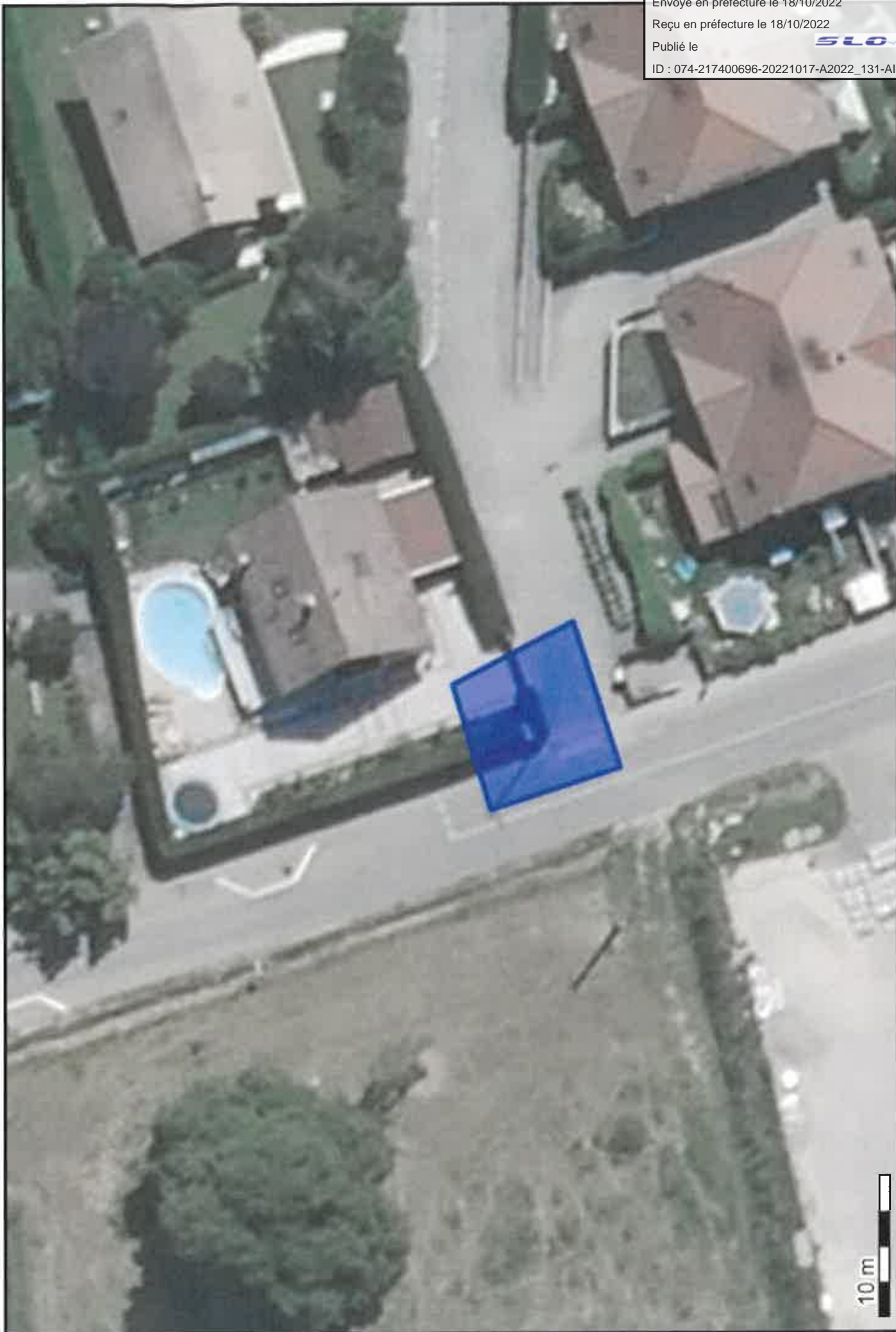
Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le



ID : 074-217400696-20221017-A2022_131-AI



(46.103419 5.994145);(46.103337 5.994184);(46.103367 5.994318);(46.103443 5.994261);(46.103419 5.994145);